

Conseil d'établissement

Convocation à la séance ordinaire du 3 novembre 2020
Rencontre virtuelle TEAMS 18 h 30
Procès-verbal

1. Ouverture de l'Assemblée

1.1 Présence et vérification du quorum

Présences :

- Josée Bélanger, enseignante, pavillon des Érables
- Lyne Brouillette, responsable SDG
- Marie-Lise Dion, parent, pavillon des Érables
- Stéphanie Dion, parent, pavillon des Érables
- Geneviève Goupil, enseignante, pavillon des Érables
- Marianne Jacques, parent, pavillon des Érables
- Isabelle Janisse, enseignante, pavillon Sagard
- Wafa Kaddour, éducatrice au SDG, pavillon Sagard
- Sébastien Lanouette, parent, pavillon des Érables
- Renée Martineau, enseignante, pavillon Sagard
- Nancy Martins, parent, pavillon des Érables
- Marie-Josée Normandin, directrice
- Alison Paradis, parent, pavillon Sagard
- Laurent Phaneuf, éducateur, pavillon des Érables
- Florian Soletti, parent substitut, pavillon Sagard
- Nathalie Viens, parent, pavillon Sagard

Absences :

- Vincent Archambault, parent, pavillon Sagard
- Elisa Montaruli, parent, pavillon Sagard
- Gabriela Torres Ferreira, enseignante, pavillon des Érables/Sagard

Le quorum est constaté par la présidente.

Marianne Jacques est nommée secrétaire de la séance.

2. Question du public :

2.1 Activités à l'extérieur (dont le cours d'éducation physique)

La direction explique qu'il y a des aspects négatifs et positifs à tenir les cours à l'extérieur et que c'est la recherche d'un équilibre entre ces aspects qui justifie que les cours se tiennent davantage à l'intérieur. Du côté positif, on mentionne notamment le fait que les enfants ont accès à un plus grand espace pour bouger et qu'ils sont moins à risque de transmission de la COVID-19. Pour les aspects négatifs, on mentionne la surface moins sécuritaire pour les élèves, la température, le bruit ambiant et le fait que le matériel doit être transporté à l'extérieur. En terminant, la direction précise que l'entre-saison complexifie la tenue des cours à l'extérieur, mais que l'hiver pourrait être plus propice à ce type d'activité.

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Josée Bélanger et appuyée par Nancy Martins, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

4. Adoption du procès-verbal de la dernière rencontre (1er octobre)

Sur proposition de Renée Martineau et appuyé par Marie-Lise Dion, le procès-verbal est adopté avec l'intégration de commentaires mentionnés séance tenante. Les ajustements suivants seront notamment apportés :

- 5.3 sur le processus d'admission au programme international en contexte COVID 19. Les étapes du processus de sélection des élèves sont ajustées comme suit :

1. Les parents doivent soumettre un dossier complet incluant : un questionnaire rempli par les parents, un questionnaire rempli par l'éducateur/trice du candidat et les autres documents officiels (preuve de résidence, certificat de naissance, etc.). Seuls les enfants dont le dossier complet aura été remis avant la date d'échéance seront retenus pour l'évaluation.

2. Les dossiers dûment complétés seront analysés par la direction et l'équipe-école pour pré-sélectionner les enfants dont le profil correspond à celui recherché par le programme international.

3. Les fratries auront la priorité d'accès. Les places disponibles restantes seront comblées par une pige parmi les enfants retenus à l'étape de pré-sélection.

5. Pour discussion :

5.1-Programme GénieArts

Cette année, des demandes de subvention ont été faites pour avoir des artistes dans des groupes ainsi qu'en résidence. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un musicien africain.

La direction mentionne sa volonté de maintenir et de renforcer le programme GénieArts (GA) au pavillon des Érables et qu'un comité a été formé pour revampé ce programme. Ce comité bénéficie du soutien de Manon Pelletier qui travaille notamment au pavillon Sagard pour soutenir le programme international. Les démarches en sont aux étapes préliminaires, deux réunions ont été tenues jusqu'à maintenant. L'objectif de cette initiative est de créer une structure plus officielle et pérenne pour le programme GA et proposer un cheminement qui s'inscrit dans un continuum allant de la maternelle à la 6^e année.

Certains enjeux sont précisés par la direction :

- Il existe un volet pancanadien pour le programme GA. À notre connaissance, au Québec, GA existe uniquement au pavillon des Érables de l'École St-Barthélemy.
- La direction et le comité se questionnent quant à la nécessité d'arrimer les activités GA avec le volet pancanadien du programme. D'un côté, ceci permettrait des apprentissages quant aux meilleures pratiques existantes ailleurs au Canada. Il y a toutefois des questionnements quant aux implications d'une telle démarche, notamment à savoir si cet arrimage impliquerait l'adoption d'une structure standardisée. La direction et le comité souhaitent pouvoir conserver leur autonomie au niveau des choix artistiques et aussi avoir la marge de manœuvre nécessaire pour développer un programme GA qui convient aux orientations et au contexte de l'école.
- Peu importe le choix qui sera fait, les priorités doivent être de mettre l'accent sur les artistes, de favoriser la diffusion de la culture et la présentation des créations des élèves à leurs pairs et leur famille.

La direction demande aux parents du CÉ quelles sont leurs attentes par rapport à GA et quelle est l'expérience souhaitée pour leurs enfants. Les éléments suivants sont mentionnés :

- Le programme GA est un élément distinctif du pavillon des Érables.
- Le contact avec les artistes et les styles d'arts particuliers est marquant pour les enfants.
- Les expositions sont grandement appréciées des enfants et des parents.

Les questions/enjeux suivants sont abordés :

- Serait-il pertinent à ce stade de sonder les parents?
- Avons-nous reçu beaucoup de dons de la part des parents?

La direction mentionne qu'en raison d'un problème informatique en début d'année scolaire, les dons ont été moins nombreux qu'à l'habitude. Une relance sera faite dans le prochain Info-parents.

- Un point d'information GA sera inscrit à l'ordre du jour des rencontres du CÉ pour permettre une mise à jour des travaux.

5.2-Gouvernance du CÉ : principes et régie interne

La présidente du CÉ propose un énoncé de principes de gouvernance visant à favoriser l'engagement et encadrer les discussions entre les membres. Cet énoncé est composé de 3 principes : 1) la préparation (engagement envers la préparation des rencontres), 2) l'équité (que le temps alloué pour traiter les enjeux des deux pavillons soit réparti équitablement) et 3) la confiance (reconnaissance de l'expertise du personnel de l'École et confiance envers les équipes-école). Les membres du CÉ sont d'accord avec ces 3 principes et conviennent qu'il s'agit de guides dont

l'opérationnalisation n'est pas nécessairement attendue (ex. la confiance). On suggère par ailleurs que la notion de respect soit intégrée à ces grands principes.

Pour poursuivre les travaux visant à établir les règles de gouvernance du CÉ, un groupe de travail est mis sur pied avec le mandat de réviser la proposition de principes ainsi que les règles de régie interne existantes. Ces deux outils seront articulés ensemble afin d'encadrer la participation des membres dans le CÉ. Trois membres manifestent l'intérêt de se joindre au groupe de travail : Nancy Martins, Sébastien Lanouette et Marie-Lise Dion.

5.3-Site web de l'école : section "Parents"

Alison Paradis partage les constats suivants suite à son analyse préliminaire :

- Cette section contient beaucoup d'informations, dont plusieurs sont désuètes.
- Le format de la page web n'est pas optimal et suit le gabarit du CSSDM. Ceci devrait être ajusté pour permettre une présentation plus aérée et optimiser la consultation du contenu.
- Le contenu sur cette page doit être stable dans le temps et nécessiter peu de mise à jour dans la mesure où il n'y a qu'un seul webmestre pour le CSSDM, et donc la responsabilité de gérer le site web revient à la direction.
- Ce ne sont pas toutes les écoles qui ont une section « parents » sur leur site web.

Les membres proposent des contenus d'intérêt pour cette section :

- Messages généraux (babillard), ex. demande de bénévoles, activités spéciales, rappels, etc.
- Les procès-verbaux des rencontres du CÉ et les Infos-parents pour l'année scolaire en cours. À la fin de l'année, ces contenus doivent être archivés.
- Information sur les programmes GA et international
- Information de base sur le fonctionnement à l'École St-Barthélemy (Info-parents, personnes-ressources, communication avec ClassDojo, Hop Hop, etc.)
- Section COVID-19
- Informations thématiques

Enjeux :

- Il existe déjà des modes de communication établis pour rejoindre les parents, soit ClassDojo et l'Info-parents.
 - On précise que tous les professeurs n'utilisent pas ClassDojo et que cet outil comporte certains enjeux de sécurité. La direction précise que les professeurs utilisent un code d'éthique pour encadrer ce qui peut ou pas être diffusé par le biais de cette plate-forme.
 - On mentionne par ailleurs que l'Info-parent contient beaucoup d'informations, ce qui nuit peut-être à la communication de messages importants.

- On demande quel est l'objectif de communication poursuivi avec cette section web et comment cet outil se distingue des outils existants (ClassDojo et Info-parents). On indique qu'il serait pertinent de répondre à ces questions avant de déterminer quel contenu devrait se retrouver sur le site web.

Il est convenu que des améliorations et des contenus soient proposés lors de la rencontre du CÉ du 3 décembre.

5.4-Opportunité de conférence pour les parents

La direction indique qu'un budget de 400\$ est disponible pour offrir une conférence au courant de l'année 2020-2021. Les enjeux et les options suivants sont discutés :

- La conférence sera en mode virtuel, en format synchrone ou asynchrone.
- La possibilité d'offrir la conférence sur l'anxiété de performance prévue par Dre Nadia au printemps dernier est encore sur la table.
- De plus, Dre Sonia Lupien, experte en stress, est également suggérée comme conférencière.
- La direction et les professeurs mentionnent le thème de l'anxiété (COVID, performance, etc.) comme enjeu majeur, tant au niveau des parents que des enfants et qu'il serait important d'aborder le sujet.
- On demande si l'enjeu de l'anxiété a été abordé auprès des professeurs.
- On suggère de faire appel aux techniciens en éducation spécialisée pour offrir des ateliers portant sur l'anxiété dans les classes et offrir un espace de dialogue pour les élèves.
- On propose d'aborder cet enjeu de façon plus intégrée et dans la durée. En raison du budget limité, on suggère de faire appel aux parents qui ont peut-être des expertises ou des réseaux à mettre à contribution à moindre coût.

La direction précise qu'elle fera une proposition au CÉ lors de la rencontre de décembre.

6. Pour approbation :

6.1-Projet éducatif 2019-2022

Le projet éducatif 2019-2022 vise à augmenter la compétence dans la résolution de problème, autant en mathématiques que dans les autres matières et au SDG. Ce projet éducatif est le résultat d'un processus de 2 ans ayant fait l'objet de consultations auprès des parents et des professeurs.

Sur proposition de Sébastien Lanouette et appuyé par Isabelle Janisse, le projet éducatif 2019-2022 est approuvé.

6.2-Plan triennal sur les infrastructures (PTRDI)

Le PTRDI pour les 3 prochaines années ne prévoit aucun projet d'infrastructures à l'école. Le CÉ dénonce la situation, notamment en raison du manque de locaux pour les activités normales de l'école ce qui pourrait nuire à

la qualité des services fournis aux élèves sur le plan pédagogique, au service de garde et pour les activités parascolaires. Cette situation est particulièrement préoccupante pour la prestation des cours d'éducation physique. En raison du manque d'espace dans le gymnase du pavillon Des Érables, les élèves doivent se déplacer d'un pavillon à l'autre pour faire ces cours. Dans ce contexte, il s'avère impossible d'offrir le temps optimal pour l'éducation physique et donc de se conformer aux exigences ministérielles.

Sur proposition de Sébastien Lanouette et appuyé par Nancy Martins, les membres approuvent et déplorent le manque d'espace.

6.3-Campagne de financement de la Fondation

En raison de la COVID-19, les campagnes de financement traditionnelles n'ont pas pu être réalisées par la Fondation de l'école. Dans ce contexte un représentant est venu présenter la proposition suivante pour amasser des fonds :

- Dans chacune des classes, une mosaïque serait créée par les enfants avec le professeur d'arts plastiques.
- Les œuvres seraient exposées sur le site le Galériste et les parents pourraient acheter divers items sur lesquels serait reproduite la mosaïque.
- Une proportion des sommes amassées irait à la Fondation et l'autre au Galériste (pourcentage à préciser).
- Des discussions préliminaires ont eu lieu avec Gabriela, la professeure d'arts plastiques. Celle-ci semblait intéressée par le projet.
- Si le CÉ accepte la proposition, la Fondation consultera davantage les professeurs d'arts plastiques et les professeurs titulaires.
- Pour éviter que des familles défavorisées ne puissent se procurer des items avec la mosaïque, deux suggestions ont été faites : 1) Utiliser le fonds de solidarité de la Fondation pour les familles concernées et 2) Offrir la possibilité aux parents d'acheter des items pour des familles défavorisées (ex. Achète 1, donne 1).

Sur proposition de Sébastien Lanouette et secondé par Isabelle Janisse, le projet de mosaïque proposé par la Fondation de l'école est approuvé.

6.4-Transfert fonds 4 vers fonds 9 : tables à pique-nique du pavillon Sagard

La direction a reçu des demandes des Ressources matérielles de la CCSDM pour le développement de plans et de devis pour creuser les dalles de béton pour finaliser l'installation des tables à pique-nique au pavillon Sagard. Ces demandes n'étaient pas prévues et ont occasionné un dépassement de coûts de 5000\$. La direction demande l'autorisation du CÉ pour transférer ce montant du fonds 4 au fonds 9.

Sur proposition de Nathalie Viens et secondé par Florian Soletti, le transfert de 5000\$ du fonds 4 vers le fonds 9 est autorisé.

7. Pour information :

7.1- Le point sur la COVID-19, les rencontres de parents virtuelles (25 nov.)

- La situation se passe bien, les contaminations semblent se faire à l'extérieur de l'école et non entre les murs de l'école.
- Lorsqu'il y a des cas déclarés à l'école, la direction est soucieuse de traiter la situation avec la plus grande confidentialité, cela afin de protéger les personnes concernées. Pour aborder cet enjeu, on suggère d'envoyer une communication aux parents pour faire un « appel à l'empathie » et rappeler que bien que la situation soit difficile, nous devons protéger nos enfants et faire preuve de compassion lors de résultats positifs à la COVID-19.
- Selon les directives de la Direction régionale de la santé publique, la direction de l'école est tenue d'informer l'ensemble des parents lorsqu'un cas de COVID-19 est confirmé dans l'école. Il est prévu que seuls les parents dont l'enfant est considéré comme à risque sont informés. Dans un esprit de transparence, la direction préfère néanmoins aviser l'ensemble des parents afin de réduire l'insécurité et éviter que des informations erronées circulent. Toutes les communications envoyées aux parents sont également transmises au CSSDM. Le CÉ soutient cette approche de transparence.
- Un membre du CÉ suggère à la direction de partager ses courriels avec le CÉ avant de les envoyer aux parents, plutôt que de le faire une fois les courriels envoyés. Ceci permettra de fournir une rétroaction avant et limiter les potentielles confusions.
- La direction informe le CÉ qu'elle est avisée des différents changements ministériels en lien avec la COVID-19 par le biais des médias.
- Les rencontres parents-professeurs se dérouleront par Teams les 25 et 26 novembre pour la plupart des parents. Toutefois, les rencontres pour les parents d'enfants en classe d'accueil, les parents d'enfants avec des problématiques particulières et les familles qui n'ont pas de moyens technologiques seront faites en présentiel.

7.2- Service de garde : Hop Hop et journées pédagogiques

10 min

- La direction doit consulter les enseignants avant d'établir les dates des trois journées pédagogiques supplémentaires annoncées par le ministère de l'Éducation.
- Pour le service Hop Hop, la situation semble s'être améliorée au pavillon des Érables, mais il reste encore des enjeux à régler au pavillon Sagard. Une procédure sera envoyée aux parents pour clarifier le processus. Le CÉ suggère d'installer une affiche aux portes pour rappeler le fonctionnement, de faire des rappels quant à la procédure par ClassDojo et aussi de noter tous les commentaires au sujet de l'application pour les transmettre à la compagnie. Par ailleurs, Hop Hop n'est pas encore utilisé par tous les parents, ce qui implique de gérer un système à 2 volets. Cette situation complexifie la logistique en fin de journée pour le départ des enfants.
- Les activités extérieures n'auront pas lieu cette année en raison de la pandémie. Elles se dérouleront donc toutes à l'école.

- En cas de bascule virtuelle, il est prévu que les éducateurs gardent le lien avec les enfants, des capsules d'activités et d'activités de groupes sont prévues.

7.3- Déclaration de clientèle 20-21

La déclaration de clientèle sera fournie par courriel.

7.4- Résultats des tests de plomb dans l'eau

- Les tests ont été effectués dans les deux pavillons et ont révélé la présence de plomb dans certains points d'eau.
- Au pavillon Sagard, les installations ont été mises aux normes.
- Au pavillon Des Érables, des travaux ont été réalisés et d'autres le seront sous peu. Certaines installations ont été condamnées. Deux fontaines sont demeurées ouvertes et le personnel responsable de l'entretien doit faire couler l'eau 5 minutes chaque jour avant l'arrivée des élèves pour éliminer les traces de plomb. Une affiche a été installée pour rappeler la nécessité de faire couler l'eau 5 minutes.
- Un message sera diffusé dans l'Info-parents de décembre.

7.5- Loi 40 : Formation obligatoire pour les parents du conseil d'établissement

Ce point sera abordé à la prochaine rencontre du CÉ en décembre.

7.6- Admission internationale en contexte de COVID-19

Ce point sera abordé à la prochaine rencontre du CÉ en décembre.

8. Comité de parents

8.1- Lettre d'appui concernant les orthopédagogues : pour approbation

Le Comité de parents demande l'appui du CÉ pour dénoncer la décision du CSSDM de réaffecter des enseignants-orthopédagogues dans les classes où il n'y a pas de titulaire en raison de la pénurie de personnel. Cette situation occasionne des bris de services pour les élèves avec de grandes difficultés d'apprentissage et nuit à leur cheminement scolaire.

Il semble que cette situation affecte l'École St-Barthélemy dans la mesure où il pourrait être difficile de remplacer une orthopédagogue en congé. Un membre du CÉ fait remarquer que l'une de ces trois orthopédaogues est en congé de maternité et que dans le contexte actuel, il apparaît peu probable que ce poste soit remplacé.

Sur proposition de Florian Soletti et secondé par Josée Bélanger, le CÉ soutient le Comité de parents dans sa démarche et demande au CSSDM de revenir sur cette décision qui affecte les élèves vulnérables dans leur cheminement scolaire.

9. **Prochaine rencontre** jeudi le 3 décembre 2020

10. **Levée de la séance**

Stéphanie Dion
Présidente

Marie-Josée Normandin
Directrice